



Sections Nord-Pas-de-Calais et Picardie

## Journée du 21 janvier 2010 Communiqué Nord-Picardie

« *C'est injuste, mais  
j'applique...* »

Une cinquantaine d'agents du Nord Picardie et du Canal SNE réunis en AG à Amiens jugent que les réponses apportées par la Direction Générale à Paris à nos revendications sont largement **insuffisantes**.

- **NOUS REFUSONS la précarité** imposée aux agents en CDD qui remplissent une mission permanente d'archéologie préventive (depuis trois ans),
- **NOUS SOMMES CONTRE l'archéologie MARCHANDE**. Les agents de la région Nord-Pas-de-Calais constatent les régressions entraînées par une marchandisation croissante de l'archéologie sur les conditions de travail, sur les missions de recherche et sur le déroulement de leurs carrières.
- Nous **dénonçons** la délocalisation du siège à Reims comme « un coup de couteau » dans le dos de l'établissement pour l'affaiblir.

Quant à l'application de la DG 119, nous en avons **RAS-LE-BOL** de voir encore une fois la direction faire des économies sur **NOTRE** dos. **L'augmentation** des indemnités de repas et de nuitées **est une nécessité** comparée à l'augmentation du coût de la vie. **LE** quotidien des agents opérationnels c'est le travail en dehors de leur résidence d'affectation. **L'application actuelle de la nouvelle directive (DG 119) par les Directeurs constitue donc un retour en arrière et une insulte aux femmes et aux hommes qui œuvrent toute l'année sur les terrains de fouilles archéologiques**. En effet, « l'intérêt du service » pour les départs en mission n'est envisagé que sous l'angle financier. La réalité c'est que les agents partent de leur domicile et que la multiplication des kilomètres et du temps passé sur les routes augmenteraient considérablement les risques routiers en nous faisant partir uniquement de nos résidences d'affectation.

Nous avons donc convié le directeur interrégional à s'expliquer sur cette application inique de la DG 119 telle qu'elle est faite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour lui expliquer qu'il fallait aussi prendre en compte la sécurité des agents plutôt que de privilégier systématiquement l'aspect financier le plus intéressant pour la structure. **NOUS** voulons un moratoire en revenant au système d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (départ de la résidence familiale) et en attendant la convocation du comité des Directeurs Interrégionaux par le nouveau directeur général pour une nouvelle exégèse de l'instruction.

Devant le refus du Dir, « c'est injuste mais j'applique ... », nous avons appelé « en direct live » le Directeur Général pour lui faire part de leur mécontentement. A la suite de cet entretien téléphonique avec des agents puis avec le Dir, un assouplissement à strict *minima* applicable immédiatement nous a été proposé. *Dans les cas où la résidence administrative n'est pas sur le trajet entre la résidence familiale et le chantier, c'est le trajet résidence familiale-chantier qui sera pris en compte, en revanche si la résidence administrative est sur le trajet entre la résidence familiale et le chantier c'est encore la résidence administrative qui servira de départ.*

Pour les communes limitrophes, le Dir a considéré comme une erreur le fait que cette mesure n'ait pas été appliquée depuis 2007 (DG 092), il n'est donc absolument pas question pour lui de revenir dessus et les agents continueront à avoir un ticket restau et aucun frais de dép s'ils vont travailler dans les communes limitrophes d'Amiens ou de Villeneuve d'Ascq. A cette même question, le DG a répondu qu'il fallait une délibération du CA et qu'il allait étudier la marge de manœuvre de l'établissement.

**Les agents ont donné rendez-vous au Directeur Général dans un avenir très proche.**